

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 630

**Artikel:** Pas jusque-là : libertés concédées  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012958>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*parfois avec le principe de réalité qui explique les difficultés que rencontrent certaines entreprises. Difficultés des entreprises: soyons plus précis! Difficultés qui touchent avant tout les salariés. Il est en effet frappant de constater à quel point les mesures d'économies prises par les entreprises visent en priorité l'emploi. Le chiffre d'affaires stagne-t-il, le bénéfice ne progresse-t-il plus au même rythme qu'auparavant, c'est d'abord le coût du travail qui est mis en question, avant le produit, le marketing ou l'organisation de la production. Saurer vient de donner un triste exemple de cette propension à faire payer les salariés en première ligne: une direction bornée refuse pendant plusieurs années de passer avec un concurrent les accords nécessaires à la survie de l'entreprise (spécialisation, rationalisation) et «doit» brutalement licencier une partie importante de son personnel.*

## PARTICIPATION INÉLUCTABLE

*On notera, dans cette perspective, le rôle croissant des firmes-conseils appelées au chevet des entreprises en difficultés et qui légitiment «scientifiquement» assainissement, restructuration et dégraissage — lisez, sur le terrain, licenciements et blocage des effectifs.*

*L'exercice, lorsqu'il implique une mise au chômage, apparaît d'autant plus inacceptable dans le cas d'entreprises saines: Sandoz, bénéfice en hausse de 16,8% au moment de l'annonce des licenciements (voir encadré), Migros, entre autres. Le vent des «économies» atteint maintenant le secteur privé. Fin de la croissance euphorique des années soixante. Sur le principe, rien que de très normal: les conditions économiques plus difficiles, la concurrence plus rude, imposent une gestion plus serrée des moyens de production.*

*Cette situation nouvelle va-t-elle modifier les revendications syndicales? A l'évidence, le maintien de l'emploi impose aux organisations de travailleurs de s'intéresser davantage aux mécanismes*

*économiques et de revendiquer un droit de regard sur l'analyse de la gestion des entreprises. Bref, la revendication doit s'exercer avant que ne se développent des situations irrémédiables. Dans cette optique, une véritable participation est une condition indispensable de l'action syndicale.*

## AU CHEVET DE L'HORLOGERIE

Circonstances symboliques? C'est devant l'assemblée des directeurs des établissements hospitaliers romands que le directeur de la Fédération horlogère, M. René Retornaz dressait, à la fin de la semaine dernière, son dernier bilan de l'avenir de l'industrie horlogère.

Une phrase de son exposé retenue par l'Agence télégraphique suisse: «Pour les décennies à venir, les chances de l'industrie horlogère suisse demeurent bonnes; toutefois, il ne faut pas dissimuler que dans le bas de gamme, la division internationale du travail jouera davantage au profit des pays en développement que de la Suisse.» Lisez, même pas entre les lignes: l'industrie horlogère garde ses chances, mais les travailleurs de l'horlogerie, eux...

Discours «optimiste» tenu à l'endroit des bailleurs de fonds bancaires qui renâclent à s'engager encore davantage sans connaître vraiment l'état des affaires, échaudés par le bluff lourd de millions de la Ssih.

Si l'épreuve de force finale peut être évitée, l'industrie horlogère ne coupera pas à de nouveaux «dégraissages», comme l'a confié le même Retornaz au journaliste M. Ungerer de la «Schweizerische Handelszeitung» (Nº 10). Et devinez qui est au travail, décortiquant les postes de travail et triant entre le nécessaire et l'indispensable, l'inévitable firme-conseil, la maison Hayek pour l'occasion, dont les conclusions sont très attendues par les banquiers. Paroles de spécialistes...

## PAS JUSQUE-LÀ

# Libertés concédées

*M. Claude Bonnard, conseiller national vaudois et libéral, a présenté un exposé à l'occasion de l'une des «journées de formation» organisées par la section Bienne/Jura de Libertas Suisse. Sujet classique: Libertés individuelles et ordre public. Exposé publié par Libertas dans la revue «Impact» (mars 1982).*

*Citation.*

*«Lorsque certains parlementaires fédéraux condamnent le budget militaire comme gravement excessif, semant le doute dans l'esprit de leurs auditeurs à la radio ou à la TV, j'enrage et je les combats autant que je peux. Je me félicite que des associations comme la vôtre fassent de même. Je ne voudrais pas en revanche aller jusqu'à les interdire de parole ou à supprimer les partis politiques qu'ils représentent.»*

*On appréciera l'emploi du «je» et la noblesse de la condescendance. Les libertés fondamentales sont-elles constitutionnelles ou octroyées?*

*A mettre en rapport avec les slogans électoraux du parti de M. Claude Bonnard.*

## MERCI

# Noir la nuit

*Merci aux lecteurs et lectrices de DP qui m'ont fait parvenir les renseignements qu'ils possédaient à propos de J.-Ph. Loys de Chézeaux. Chouette. Et une rectification: un membre du comité de l'«Encyclopédie du Pays de Vaud» me signale que ladite encyclopédie lui consacre quelques lignes, page 64 du tome 7.*

*Cela dit, il semble bien que l'on ne sache toujours pas pourquoi — sinon par combinaison d'hypothèses sans doute à jamais invérifiables — il fait noir la nuit.*

*Nous sommes peu de chose.*

**Gil Stauffer**